



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## routes nationales

Question écrite n° 10784

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'entretien des routes nationales. Suite aux récents événements climatiques ayant provoqué en peu de temps une certaine paralysie dans de nombreuses régions de France, il le remercie de lui communiquer le montant des crédits alloués à l'entretien des routes nationales sur l'exercice 2003.

### Texte de la réponse

Lorsque certaines intempéries (pluies, chutes de neiges, cyclones...) occasionnent des dégâts importants au réseau routier national, il peut en résulter des interruptions de service, en particulier si ces phénomènes dépassent les moyens qui peuvent être mis en oeuvre pour les maîtriser. Néanmoins, les services déconcentrés de l'équipement engagent en de telles occasions tous les moyens mis à leur disposition afin de réduire les perturbations sur le réseau routier et préserver en priorité la sécurité des usagers. En 2003, les moyens financiers pour l'entretien courant du patrimoine routier national sont de 427,7 MEUR (2,805 milliards de francs). Depuis 1997, ils ont sensiblement progressé de 28 % et les services de l'équipement veillent à ce que leurs moyens permettent non seulement la réalisation des travaux d'entretien courant, mais aussi l'engagement de programmes complémentaires pour les réhabilitations de chaussées, d'ouvrages d'art et pour les aménagements de sécurité sur le réseau routier national.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Balligand](#)

**Circonscription :** Aisne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10784

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 janvier 2003, page 455

**Réponse publiée le :** 5 mai 2003, page 3508